

# Association pour les droits des non-fumeurs

30 St-Joseph Est, Bureau 1018, Montréal, Québec, H2T 1G9  
720 Spadina Avenue, Suite 221, Toronto, Ontario M5S 2T9  
130 Albert Street, Suite 1903, Ottawa, Ontario K1P 5G4

Tél: (514) 843-3250 Fax: (514) 843-3562  
Tel: (416) 928-2900 Fax: (416) 928-1860  
Tel: (613) 230-4211 Fax: (613) 230-9454

Montreal@nsra-adnf.ca  
Toronto@nsra-adnf.ca  
Ottawa@nsra-adnf.ca

## Coalition québécoise pour le contrôle du tabac

819 rue Roy Est, Montréal, QC H2L 1E4; tél.: 514-598-5533; fax: 514-598-5283; courriel : coalition@cqct.qc.ca

---

Date : Le 18 mai 2000

Aux : Directeurs des nouvelles  
Journalistes, chroniqueurs et éditorialistes intéressés

### Objet : Hausse imminente des taxes sur les produits de tabac

Cher monsieur, chère madame,

Selon plusieurs reportages, le ministre fédéral des Finances, monsieur Paul Martin, envisage de hausser prochainement les taxes sur les cigarettes de façon substantielle. Il serait question d'augmenter d'environ 16\$ le prix d'une cartouche de 200 cigarettes (passant de 32\$ à 48\$ au Québec). Les organismes de santé réclament depuis longtemps que les taxes rejoignent les niveaux du début des années 90. À maintes reprises, ils ont demandé une hausse minimale de 10\$ par cartouche. Nous accueillons donc cette nouvelle avec enthousiasme et espoir.

Une hausse de cette envergure aurait décidément un impact sur le tabagisme chez les jeunes. Les adolescents — ceux qui forment la majorité de ceux qui commencent à fumer — sont particulièrement sensibles au prix des cigarettes. Selon l'*Organisation mondiale de la santé*, une augmentation de 10% du prix se traduit chez eux par une baisse de consommation de plus de 10% et elle en dissuade beaucoup de commencer à fumer.

Une augmentation des taxes devrait également poursuivre un deuxième objectif : le financement, de manière efficace, de la lutte contre le tabagisme. En effet :

- Le gouvernement fédéral dépense seulement **20 millions de dollars par an** pour lutter contre le tabagisme — **soit 0,65\$ par habitant** — et, ce, sur tous les fronts (éducation, promotion de la recherche, application de la loi, etc.). Le Québec dépense en outre environ **3.2 millions \$ (0,50\$ par habitant)** pour tout son programme de réduction du tabagisme. À titre de comparaison, l'industrie du tabac dépense autour de **200 millions \$** par année uniquement pour faire la promotion de ses produits.
- Les sommes gouvernementales investies dans la lutte contre le tabagisme représentent **moins de 1% des revenus provenant des ventes de tabac**. Ces revenus représentent actuellement environ **2 milliards \$** par année pour le gouvernement fédéral, et **490 millions \$** pour le gouvernement du Québec. (Environ 80 millions \$ de ces montants proviennent de la vente illégale aux jeunes!)
- En août 1999, le *Center for Disease Control and Prevention (CDC)* a publié l'ouvrage « *Best Practices for Comprehensive Tobacco Control Programs* », qui recommande des ordres de grandeur de dépenses pour lutter efficacement contre le tabagisme auprès des jeunes. Pour des juridictions de la taille du Canada, **le CDC recommande des dépenses de l'ordre de 9 à 24 dollars canadiens par habitant**.
- Une hausse de **16\$ par cartouche** augmenterait de plus de **2 milliards \$** par année les revenus gouvernementaux provenant des taxes sur le tabac (tout en tenant compte d'une baisse parallèle de consommation), dont environ **400 millions \$** pour le Québec.

Au cas où vous seriez davantage intéressés à ce dossier, nous vous soumettons (ci-joints) deux documents pertinents : 1) *Les Taxes sur le tabac*, et 2) *Le Tabac et les questions économiques*.

En espérant que cette information vous sera utile, nous vous prions de bien vouloir agréer, monsieur, madame, l'expression de nos sentiments respectueux.